

© Union européenne, 2021

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche, photocopiée ou transmise par quelque moyen électronique ou mécanique que ce soit, sans l'autorisation préalable d'EPSO, avenue de Cortenberg 25, B-1049 Bruxelles.

Seules les personnes formées et autorisées par EPSO sont habilitées à assurer la gestion et l'interprétation du présent exercice, et ce exclusivement dans les conditions fixées par EPSO.

VOTRE MISSION

REMARQUE IMPORTANTE

Le présent document décrit un scénario fictif, élaboré aux seules fins de cet exercice. Toute référence à des États, des organisations internationales, des sociétés privées ou des services existants et à leurs représentants, etc. doit être considérée comme un exemple. De la même manière, les opinions exprimées dans ce document ne sauraient refléter la position de ces entités ou de ces personnes. Par conséquent, il est recommandé aux participants de traiter le sujet uniquement sur base des informations qui leur sont présentées dans l'exercice et de ne pas s'appuyer sur leur éventuelle expertise préalable dans le domaine.

Aux fins du présent exercice, il vous est demandé de vous imaginer dans une situation dans laquelle vous joueriez le rôle d'un enquêteur expérimenté du Bureau de lutte antifraude (BLAF). Toute la documentation dont vous avez besoin pour préparer cet entretien se trouve dans le présent fascicule. Il comprend différents documents, rapports et d'autres informations qu'il vous faut analyser afin de pouvoir réagir correctement aux situations qui vous seront présentées pendant l'entretien.

Il est important que vous acceptiez le scénario tel qu'il vous est présenté. Vous pouvez imprimer les documents, les reclasser comme vous le souhaitez et ajouter des commentaires ou prendre des notes, si nécessaire. L'évaluation pendant l'entretien ne portera ni sur votre connaissance du domaine, ni sur votre connaissance du sujet de l'exercice; il est donc inutile d'effectuer toute recherche supplémentaire. Le présent entretien axé sur les compétences en situation a pour but d'évaluer les compétences générales suivantes: analyse et résolution de problèmes, capacités d'encadrement, apprentissage et développement, hiérarchisation des priorités et organisation, résilience et travail d'équipe.

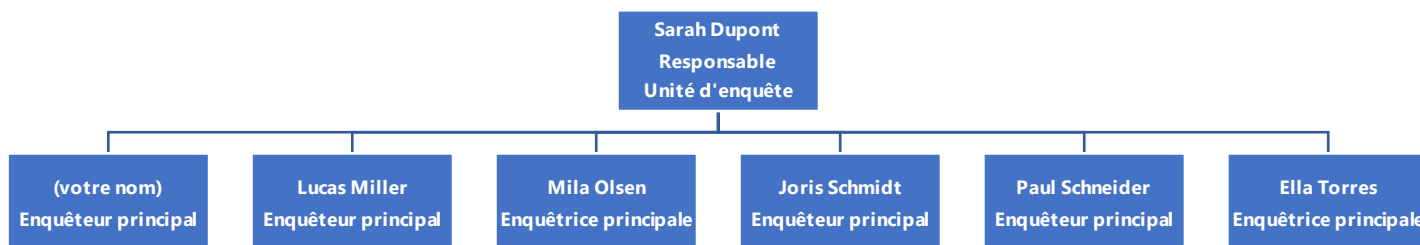
Vous aurez jusqu'au jour de l'entretien pour consulter les informations de votre côté afin de vous préparer à cette épreuve. L'entretien durera 40 minutes.

**Aux fins du présent exercice, veuillez tenir compte des données suivantes:
Nous sommes aujourd'hui le mardi 4 février 20XX.
L'année dernière, nous étions en 20XX-1; l'année prochaine, nous serons en 20XX+1.**

BUREAU DE LUTTE ANTIFRAUDE

Le Bureau de lutte antifraude (BLAF) est le service de la Commission européenne chargé de lutter contre la fraude. Toute personne ayant des soupçons d'activités frauduleuses peut communiquer des informations au BLAF.

L'unité d'enquête



La stratégie actuelle en matière de traitement des dossiers

Toute personne qui souhaite communiquer des informations relatives à une fraude doit d'abord répondre à un certain nombre de questions confidentielles destinées à garantir que les informations reçues par le BLAF répondent aux normes. Pour qu'un dossier soit ouvert, l'analyse des informations disponibles doit conclure au respect d'un certain nombre de critères prédéfinis. Une fois ouverts, les dossiers sont attribués aux enquêteurs par le personnel d'encadrement. Les enquêteurs ont la responsabilité d'intégrer l'ensemble des tâches relatives au dossier dans leur emploi du temps quotidien et de mener l'enquête. Au terme de chaque enquête, le BLAF a) présente ses conclusions aux autorités compétentes du pays concerné et b) leur prodigue des conseils ciblés sur la suite à donner à ces conclusions. Les questions posées par les autorités à propos de la mise en œuvre de ces conseils sont envoyées aux enquêteurs qui ont participé aux dossiers en question. Malheureusement, de nombreuses questions sont récemment restées sans réponse, soit parce qu'elles n'ont pas toujours été adressées à la bonne personne, soit du fait de la charge de travail élevée générée par les enquêtes en cours.

La nouvelle stratégie en matière de traitement des dossiers

Le nombre de dossiers faisant l'objet d'une enquête du BLAF a augmenté au cours des dernières années, ce qui impose un surcroît de travail aux enquêteurs, qui ont de plus en plus de mal à gérer leur emploi du temps quotidien. Les enquêteurs sont également mécontents de la procédure actuelle de sélection des dossiers, qu'ils estiment excessivement chronophage. Pour tenter de résoudre les problèmes que rencontre le BLAF, la direction envisage de revoir en profondeur sa stratégie en matière de traitement des dossiers.

Le Pagar

Le BLAF participe aussi à des activités de lutte contre les fraudes qui sont commises en dehors des frontières de l'UE mais qui ont une incidence sur l'UE. Au cours des dernières années, le BLAF a reçu une quantité accrue d'informations relatives à des fraudes concernant un pays d'Asie orientale, le Pagar. Jusqu'à présent, l'UE n'a conclu aucun accord spécifique régissant l'échange d'informations avec le Pagar, une situation qu'il conviendra d'aborder prioritairement lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 13 mai.



Le 3 février 20XX

De: *Agent du BLAF chargé de l'organisation des réunions externes*
Sergiusz Borkowski
Avenue de l'Europe, 5
Bruxelles

À: *Son Excellence Madame Delphine Provencher*
Représentante permanente de la France
auprès de l'Union européenne,
Rue Bonnet, 5,
Bruxelles

Objet: Réunion avec le Pagar

Madame l'Ambassadrice,

Dans la perspective de notre prochaine réunion, le BLAF a élaboré un premier projet de mesures qui pourraient être intégrées dans l'accord avec le Pagar. Ces mesures définissent les types d'informations qui peuvent être échangées entre l'UE et le Pagar et les modalités de cet échange, les actions de l'UE susceptibles d'aider le Pagar à lutter contre la fraude, etc. Conformément à la procédure officielle, un premier projet vous sera prochainement envoyé, à vous et à tous les autres représentants permanents, pour permettre à vos pays respectifs de l'examiner et de formuler des observations. Les points à préciser ou restés en suspens seront rediscutés lors de la réunion. Veuillez noter que l'ordre du jour officiel vous parviendra dès qu'il aura été approuvé par la personne qui présidera la réunion.

Je vous prie de bien vouloir confirmer, avant le 12 février, la présence ou non d'un représentant de la France lors de cette réunion.

Veuillez agréer, Madame l'Ambassadrice, l'expression de ma très haute considération,

Sergiusz Borkowski



BLAF

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date et heure:	25/01/20XX – 13h00–16h00
Participants:	Responsables d'unités du BLAF
Sujets traités:	Réunion préliminaire sur la nouvelle stratégie de traitement des dossiers: résolution des problèmes actuels

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

SÉLECTION DES DOSSIERS	
◆	La liste de critères prédéfinis dont les enquêteurs se servent pour sélectionner les dossiers est assez longue et tient compte d'un grand nombre de variables.
◆	Il a été suggéré que la procédure actuellement en vigueur au BLAF pourrait être remplacée par une analyse coûts-avantages moins compliquée, axée uniquement sur les critères et variables essentiels. Grâce à une mise en balance des coûts escomptés (notamment en termes de temps et de ressources) avec les avantages potentiels (par exemple, le montant des fonds recouverts), les enquêteurs pourraient déterminer sur quels dossiers concentrer leurs efforts sans devoir entrer aussi loin dans les détails au stade de l'analyse préliminaire à l'enquête.
◆	D'autre part, le BLAF a récemment engagé plusieurs consultants externes qui recommandent que le BLAF tienne compte de la quantité d'informations disponibles lors de la sélection des dossiers.
GESTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL DU PERSONNEL	
◆	Au regard de l'augmentation de la charge de travail, il est urgent de trouver une solution pour aider le personnel à programmer ses activités.
◆	Il a été suggéré que le BLAF mette en place une équipe de coordinateurs des ressources chargée d'évaluer et de gérer de manière cohérente la charge de travail de toutes les unités. Pour qu'une telle équipe puisse aisément suivre de près le délai de chaque dossier en cours de traitement, il conviendrait d'inviter les enquêteurs à signaler aux coordinateurs des ressources tout retard pris dans un dossier par rapport au calendrier prévu.
LA RÉUNION PAGAR	
◆	Pour que le quorum soit atteint, au moins 62 % de la population de l'UE doit être représentée lors de la réunion.
◆	Le président initial a été réaffecté à une autre fonction et son suppléant sera dans l'impossibilité d'assumer cette fonction pendant encore trois mois (pour des raisons de service).
◆	S'il est possible, en cas de besoin, de mener à terme la procédure de nomination d'un nouveau président en seulement 28 jours ouvrables, le BLAF doit être conscient que celle-ci peut durer jusqu'à deux mois puisque les règles exigent de consulter le service juridique.

**> Objet: stratégie en matière de traitement des dossiers**

Ulrich Debi 22/01/20XX



Bonjour à toutes et tous, je me demandais si quelqu'un avait des suggestions sur la meilleure façon de déterminer quels dossiers méritent le plus d'attention. Les autres enquêteurs et moi-même utilisons actuellement une liste de contrôle pour sélectionner les dossiers, mais cela nous prend toujours beaucoup de temps et nous sommes donc à la recherche d'une solution de rechange, d'autant que les nouveaux enquêteurs, dont je suis, passent déjà le plus clair de leur temps à tenter de se familiariser avec les procédures d'enquête du BLAF.

[CITER](#)[RÉPONDRE](#)

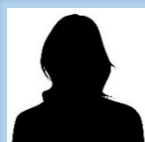
Ella Stinson 22/01/20XX



Bonjour Ulrich, j'ai appris que nos responsables étaient justement en train de revoir l'actuelle stratégie de traitement des dossiers et que les analyses coûts-bénéfices étaient une des options envisagées. Mais je suis un peu inquiète. J'ai peur que nous, les enquêteurs, finissions par passer plus de temps à recalculer les analyses coûts-bénéfices qu'à enquêter sur les dossiers.

[CITER](#)[RÉPONDRE](#)

Sarah Dupont 27/01/20XX



Bonjour tout le monde! J'ai récemment été en contact avec le service juridique, qui est parvenu à mettre en place un outil de planification automatisé en 2 semaines seulement. Cet outil, qui est lié aux calendriers de tout le personnel, permet aux responsables de gérer la charge de travail de leurs équipes et de leur envoyer leur emploi du temps mensuel. Les membres du personnel n'ont plus quant à eux qu'à consulter leur emploi du temps individuel et à y apporter les changements nécessaires en cas de modification.

[CITER](#)[RÉPONDRE](#)



CANAL DE COMMUNICATION INTERNE

RÉUNION PAGAR

ACCUEIL

NOUVELLE
PUBLICATION

MESSAGES

GROUPES

RECHERCHE

**TOBIAS FRYE, RESPONSABLE, UNITÉ PROCÉDURE INTERNE**

Publié le 17 janvier 20XX

Bonjour, la prochaine réunion a pour objectif de parachever les mesures destinées à protéger l'UE contre les activités frauduleuses menées au Pagar. L'unité Procédure interne est d'avis qu'il faudrait demander aux représentants nationaux de fournir un retour d'informations dès que des projets de mesures auront été élaborés. Partagez-vous tous et toutes cet avis?



SARAH DUPONT, RESPONSABLE, UNITÉ D'ENQUÊTE A Je comprends mais je ne pense pas qu'il soit utile de demander à recevoir des avis sur des projets de mesures s'il y a un risque que la réunion ne puisse pas avoir lieu ou doit être reprogrammée. De plus, si l'on se réfère aux précédentes réunions, les représentants prennent tout au plus deux semaines pour formuler leurs observations sur les projets de mesures. Nous devrions toutefois garder à l'esprit que le président a au moins une semaine pour prendre connaissance des observations et les examiner avant la réunion.

**TIBO JOENSSEN, RESPONSABLE, UNITÉ SOUTIEN AUX SERVICES**

Publié le 17 janvier 20XX

Bonjour! Pour répondre aux échanges qui précèdent, je pense que la priorité devrait être accordée à la sélection des dossiers qui seront présentés lors de la réunion à venir. Il faudrait demander aux personnes responsables de ces dossiers de les présenter (comme on le fait souvent) afin d'apporter des précisions sur certains points à discuter. Afin de pouvoir bien se préparer, elles auraient besoin de disposer de trois semaines pour contacter les pays afin de recueillir leur avis sur le type d'informations qui a) peuvent ou non être rendues publiques dans la présentation et b) pourraient être importantes pour les participants.



ELENA ROSSI, RESPONSABLE, UNITÉ PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE J'ai appris que, sous la supervision de Sarah, Joris et Ella travaillent actuellement sur d'importants dossiers de fraude liés au Pagar. En tout état de cause, j'estime que la liste des exemples de dossiers potentiels à présenter pourrait être réduite si les préoccupations spécifiques des pays étaient précisées au préalable.